

Département des Hautes Alpes



Arrondissement de Gap
Mairie de Veynes
05400 Veynes
Tél: 04 92 58 10 22

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 13 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de VEYNES, légalement convoqué le vendredi 07 avril 2023, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GILARDEAU-TRUFFINET Christian.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : M. EYSSERIC Serge – NESSON Alain – BANAL Jean – MARTIN Paul – SANTANA Hervé – PELLOUX Karine – GRIFFIT Gérald – BEGOU Marie – BUSCAT Jérôme – GREMAUD Catherine – PELLOUX Pierre – Mme DAVIN Marie-Luce – SAUDEMONT Bernadette AUBERT Christian.

Absents ayant donné procuration :

Mme BELLANGER Françoise	à	M. GILARDEAU-TRUFFINET Christian
Mme TOUSSAINT Rajaa	à	Mme PELLOUX Karine
Mme CONTRUCCI Lamia	à	M. NESSON Alain
M. CAUSSE Alain	à	M. EYSSERIC Serge
Mme NICOLAS Christine	à	M. MARTIN Paul
Mme DUBUT Claude	à	Mme BEGOU Marie
Mme MOSTOWSKI Urszula	à	M. BANAL Jean
Mme GRINAN-MOUTINHO	à	M. AUBERT Christian

Secrétaire de Séance : Mme BEGOU Marie

Parole au public

Un parent d'élève de St Marcellin prend la parole pour exprimer qu'un recours gracieux va être déposé concernant la décision de fusion.

Le Maire répond qu'il se conformera à la loi et que s'il faut revoter ce sera fait.

Il souhaite ensuite la bienvenue à Catherine Gremaud, nouvelle conseillère municipale suite à la démission de Jean Pelloux.

Serge Eysseric exprime son regret par rapport au départ de Jean Pelloux. Il expose qu'il a apporté une vision expérimentée et pertinente dans les domaines de l'agriculture, la chasse, la gestion des forêts et du canal. Il a également été présent pour le service technique. Il le salue et le remercie.

Approbation du procès-verbal du 6 avril 2023

Mis aux voix, le PV du conseil municipal du 6 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Rendu compte des décisions du Maire

Le Maire rend compte de la décision N°2023-04-001 concernant l'attribution du marché d'étude de programmation pour la réalisation d'une cuisine centrale à l'EHPAD Ouleta à Ascoréal pour un montant de 38 600 €HT pour la tranche ferme.

✓ **Vote des budgets primitifs 2023**

Budget communal 2023

Le Maire indique les grandes lignes du budget de la commune : pas d'augmentation des impôts locaux et pas de recours à l'emprunt.

Mme Bernadette Saudemont demande si l'article relatif aux dépenses d'électricité a été suffisamment évalué.

M. Serge Eysseric indique qu'un nouveau contrat a été conclu avec EDF depuis le 1^{er} janvier 2023 grâce à un groupement de commandes passé avec le SYME 05 et le SMED 13.

La somme prévue au budget devrait convenir.

Le Maire indique avoir reçu une notification d'une subvention pour la biodiversité pour un montant de 26 000 €.

Il remercie ensuite la commission finances pour sa participation à l'élaboration des budgets.

M. Pierre Pelloux demande en quoi consiste la prévision de travaux « cheminement piéton SPA ».

M. Serge Eysseric explique que le projet porte sur la création d'un cheminement piéton du plan d'eau à la SPA en profitant des déblais des travaux de la station d'épuration pour le réaliser.

Ce projet pourra soit être inclus dans le dossier global d'aménagement du plan d'eau, soit être directement réalisé à l'automne.

Mme Bernadette Saudemont s'interroge sur la somme prévue pour les études du Centre Social. Elle indique que ces frais sont normalement à la charge du Département.

M. Serge Eysseric indique qu'il s'agit d'une provision au cas où : il précise également qu'une convention sera signée pour la réalisation des travaux et une autre pour l'exploitation du bâtiment.

M. Pierre Pelloux remarque que la somme prévue pour le chemin de Tombarel ne sera pas suffisante.

M. Serge Eysseric indique que cette somme sera utilisée pour commencer à travailler sur le projet.

Mme Bernadette Saudemont demande à quoi correspond la somme prévue pour les conteneurs semi-enterrés.

M. Serge Eysseric répond que cela consiste à la création de 3 points de terrassements pour accueillir les conteneurs semi-enterrés.

M. Christian Aubert demande si une réunion publique est prévue pour l'implantation de ces points d'apports volontaires.

Le Maire précise que cela est prévu par la communauté de communes avec les représentants de la commune.

M. Christian Aubert indique qu'il votera contre le budget primitif car ce dernier ne présente aucune priorité en matière d'investissement et aucun projet porteur d'espoir pour les Veynois.

M. Alain Nesson fait remarquer que le taux d'endettement est passé de 159 % à 95 %. La volonté est de diminuer la dette pour éviter d'être sous tutelle. La commune doit vivre avec ses moyens et donc adapter son budget avec ses recettes.

Le Maire indique que sa porte est ouverte pour accueillir les nouveaux projets.

M. Serge Eysseric approuve l'idée de projets novateurs. Il souligne le fait que toutes les études inscrites dans le projet de budget concernent les bâtiments structurants de la commune sur lesquels rien n'a été fait depuis longtemps.

Mme Bernadette Saudemont précise qu'un projet novateur avec le Quai des Arts a été réalisé avec l'équipe Moreau. Il n'est pas possible de faire un projet novateur tous les ans. L'aménagement du plan d'eau, la station d'épuration sont des projets qui ont débuté avec l'ancienne équipe et qui ont été développés par l'équipe municipale en place. Cela va dans le bon sens et cela est bien géré.

M. Christian Aubert rappelle que le rapport Klopfer recommandait d'emprunter pour réaliser des projets importants. On va vers la morosité avec des petits projets. Ce n'est pas le city stade qui va redonner de l'espoir aux Veynois.

Mme Karine Pelloux affirme que ce projet est réclamé depuis des années et qu'il est très attendu par les jeunes de Veynes.

Le budget primitif 2023 de la commune est arrêté comme suit avec 2 voix contre (Christian Aubert et Hélène Grinan-Moutinho) 1 abstention (Mme Marie-Luce Davin) :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 683 690.42 €	4 683 690.42 €
Investissement	2 318 444.82 €	2 318 444.82 €
Total	7 002 135.24 €	7 002 135.24 €

Budget de l'eau

Dossier présenté par M. Serge Eysseric

Le budget primitif 2023 de l'eau est arrêté comme suit à l'unanimité :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	766 283 €	766 283 €
Investissement	448 885 €	448 885 €
Total	1 215 168 €	1 215 168 €

Budget assainissement

Dossier présenté par M. Serge Eysseric.

Le budget primitif 2023 de l'assainissement est arrêté comme suit à l'unanimité :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	267 407.00 €	267 407.00 €
Investissement	3 342 549.25 €	3 342 549.25 €
Total	3 609 956.25 €	3 609 956.25 €

Budget réseau de chaleur

Dossier présenté par M. Serge Eysseric.

Le budget primitif 2023 du réseau de chaleur est arrêté comme suit à l'unanimité :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	174 507 €	174 507 €
Investissement	65 772 €	65 772 €
Total	240 279 €	240 279 €

✓ **Vote des taxes locales 2023**

Dossier présenté par M. Alain Nesson : Il propose de fixer les taux des taxes locales pour 2023 comme suit :

- Foncier bâti : 53,44 %
- Foncier non bâti : 98,46 %
- Taxe d'habitation : 10,61 %

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ **Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement d'investissement : décision du taux applicable**

Dossier présenté par le Maire :

Vu la délibération n°22-11-107 du 24 novembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023.

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT.

Considérant que la collectivité souhaite autoriser le maire à effectuer des virements de crédits de chapitres à chapitres.

L'article L5217-10-6 du CGCT, qui s'applique à la nomenclature M57, donne au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7,5 %** du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne seront réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, transmise au représentant de l'État dans le département. Le Maire est par ailleurs tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance. Pour l'exercice budgétaire et comptable 2023, les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 3 685 922 €. Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 2 111 501.82 €. Le taux de fongibilité choisi par la collectivité est de 7 %.

Ainsi, les mouvements de crédits que pourra opérer le Maire seront plafonnés à :

-Dépenses réelles de fonctionnement : 258 014.54 €

-Dépenses réelles d'investissement : 147 805.12 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ **Attributions de subventions aux associations ;**

Dossier présenté par le Maire.

Mme Marie-Luce DAVIN remarque que le Défi Rock N Road et le Sud Raid aventure ne sont pas des associations veynoises et que cela la gêne qu'elles soient dans la liste des associations. Elle suggère de payer ces attributions dans une ligne évènement.

Mme Bernadette Saudemont indique qu'elle est gênée de voter les attributions de subventions dans leur totalité car elle souhaite s'abstenir juste pour une subvention.

Le Maire propose de voter les subventions aux associations commission par commission.

COMMISSION SPORTS**2023**

Associations sportives	
Amicale boule Veynoise (ABV) - Fête de Veynes	100,00 €
Amicale des chasseurs Veynois ACCA	500,00 €
Association des pêcheurs du plan d'eau	1 000,00 €
Auto Cross Veynois (Trophée Sud Est SEAC)	1 000,00 €
Auto Cross Veynois (Coupe de France Camions)	1 000,00 €
Badminton Club Veynois – Bad in Buëch – mairie	250,00 €
Club Alpin Français Buëch Dévoluy	300,00 €
Club Athlétique Veynois - La Bombarde + Montée Oule	500,00 €
Ass. Sebïo solidarité secours en montagne (Défi Rock and Road)	1 000,00 €
Eclaireuses Eclaireurs de France	400,00 €
OMS - projet multisports	500,00 €
OMS - trilogie bouliste	200,00 €
OMS - Ventilation aux associations affiliées	28 856,00 €
OMS triathlon (Défi des Argouses)	5 000,00 €
Petite boule Veynoise - Concours sept	300,00 €
Ass. Cosma Events (Sud Raid Aventure)	5 000,00 €
Tennis Club Veynois - Tournoi de Tennis Jeunes-Adultes	100,00 €
Union Sportive Veynes-Serres Football (USV) - Tournoi du Souvenir	200,00 €
USV Foot	13 500,00 €
USV Foot - stage	400,00 €
TOTAL SPORT	60 106,00 €

Cette délibération est approuvée avec 21 voix pour (ne participent pas au vote : K. PELLOUX, J. BUSCAT)

COMMISSION CULTURE**2023**

Associations	
Amis de l'orgue de Veynes	700 €
ARTDITE	700 €
Comité des fêtes	10 000 €
Cie Dernière minute	300 €
Cie l'Escarbille	400 €
FESTI CORSO	10 000 €
Foyer culturel Veynois	500 €
Le Pas de l'oiseau - Convention	20 000 €
Le Pas de l'oiseau - Fonctionnement	7 000 €
Mikado - Fonctionnement	300 €
MJC	10 000 €
Musique municipale - Harmonie	5 000 €
Printemps du Livre de Jeunesse	4 500 €
T'es rien sans la terre	500 €
VIDOC	1 000 €
Association Court Circuit - Subvention exceptionnelle fresque	600 €
Total CULTURE	71 500,00 €

Cette délibération est adoptée avec 5 abstentions (C. AUBERT, H. GRINAN-MOUTINHO, B. SAUDEMONT, P. PELLOUX, M.-L. DAVIN) ne participe pas au vote : Jean BANAL

COMMISSION ACTION SOCIALE**2023**

Actions Sociales	
Banque Alimentaire du Sud	500,00 €
Centre Social Rural Emile Meurier	43 000,00 €
CIDFF	500,00 €
Conférence Saint Vincent de Paul	1 000,00 €
La Croix Rouge	1 000,00 €
Familles Rurales	1 700,00 €
FNACA	200,00 €
Les Restos du cœur	1 000,00 €
SPA Sud Alpine	2 500,00 €
Total SOCIAL	51 400,00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES**2023**

Scolaires et Péri scolaires	
RASED	300,00 €
coop sco élémentaire (fonctionnement)	3 940,00 €
coop sco maternelle St Marcellin (fonctionnement)	500,00 €
Total SCOLAIRE	4 740,00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ **Répartition des subventions affiliées à l'office municipal des Sports**

Dossier présenté par le Maire.

Il est proposé la répartition suivante pour les associations affiliées à l'OMS

Nom des Associations affiliées à l'OMS	2023
Amicale boule Veynoise (ABV)	1 332,00 €
Coopérative Saint Marcellin	150,00 €
Association Gymnique	858,00 €
Autocross Veynois	1 192,00 €
Badminton Club Veynois	1 493,00 €
Les Cavaliers du Soleil	792,00 €
Club Alpin Français Buëch Dévoluy	1 499,00 €
Club Athlétique Veynois	1 538,00 €
OMS - cotisations	192,00 €
Association Sportive Ecole Primaire	364,00 €
Entre ciel et Buëch	1 420,00 €
Fitness 2000 Veynois	1 092,00 €
Judo Club Veynois	1 937,00 €
Stephane Karate Club de Veynes	1 611,00 €
Association Sportive Lycée professionnel Pierre Mendès France de Veynes	850,00 €
Petite Boule Veynoise	1 192,00 €
Association Eclaireurs de France	325,00 €
Retraite Sportive du Pays Veynois	1 242,00 €
Spéléo Club Le Chorum	1 236,00 €
Tennis Club Veynois	1 348,00 €
Tonic Club Veynois	792,00 €
Twirling Veynes – Lus-la-Croix-Haute	706,00 €
US Veynes SnCF Basket	975,00 €
Union Sportive Veynes -Serres Football	2 010,00 €
Ski Club Veynois	1 718,00 €
Veynes Buëch Volley Ball	992,00 €
TOTAL	28 856,00€

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ **Amélioration des abords de la piscine et acquisition d'un élévateur électrique.**

Le Maire rappelle la délibération du 24 novembre 2022 relative à l'acquisition d'un élévateur de piscine. Il expose que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour conforter cette nouvelle installation.

Le montant du projet total est estimé à 34 830.30 € HT et peut faire l'objet de financement de la part du Département des Hautes-Alpes et de l'Agence Nationale du Sport. Le Maire propose de solliciter les subventions selon le plan de financement suivant :

ANS	17.415,00 €	50 %
Département	4.089,52 €	12 %
Commune	13.325,78 €	38 %
TOTAL	34.830,30 €	100 %

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ **Convention relative à l'installation ou au raccordement d'une sirène au Système d'alerte et d'information des populations (SAIP)**

Dossier présenté par le Maire.

Il est convenu de conclure une convention entre l'Etat, la commune de Veynes, la Communauté de communes Buëch Dévoluy (CCBD) et le SDIS des Hautes-Alpes relative à l'installation ou au raccordement d'une sirène au Système d'alerte et d'information des populations (SAIP).

La sirène de la présente convention a vocation à être intégrée au dispositif du SAIP dont le déploiement est en cours.

Cette convention porte sur l'installation d'une nouvelle sirène sur un bâtiment appartenant à la CCBD.

Le coût du raccordement au réseau électrique et de la mise aux normes des installations sont à la charge de la commune. Cela représente un coût de 559.20 €.

La convention est conclue pour une durée de trois ans et se poursuit par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois minimum.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Le Maire informe de l'ouverture prochaine du commerce de Mme Rajaa Toussaint « la cocote épicee ».

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 24 mai 2023 à 18h

Séance levée à 20h

Le Maire,

Christian GILARDEAU-TRUFFINET

La secrétaire de séance

Marie BEGOU